**SESSION 4 : Outils de construction pour Labour INT.**

**GROUPE 2 : DE L’ACCUEIL AU TRAVAIL. De quoi a-t-on besoin pour mettre un réfugié au travail ? Quelles sont les conditions à remplir ?**

****

**Note contextuelle (résumé analytique du** [**RAPPORT D’EUROFOUND**](https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1646en.pdf) **Approches de l’intégration des réfugiés et demandeurs d’asile sur le marché du travail)**

L’arrivée soudaine et massive de flux de réfugiés en 2015 a tout d’abord posé un défi humanitaire. Les problèmes à plus long terme relatifs à l’intégration réussie des primo-arrivants ont rapidement surgi, suscitant un intérêt accru pour les mesures d’inclusion.

L’inclusion sociale étant étroitement liée à la réussite de l’intégration sur le marché du travail, comment assurer un accès rapide au marché du travail et à l’intégration est devenu la question clé de l’agenda politique de nombreux États membres de l’UE. En outre, certains pays d'accueil ont des taux de chômage élevés.

Dans de nombreux pays, la durée moyenne de la procédure d’asile a augmenté (dans certains cas, de manière considérable). Toutefois, diverses mesures ont été instaurées pour limiter les effets d’une décision qui se fait attendre ; dans certains cas, la procédure a été accélérée pour des groupes spécifiques de demandeurs d’asile.

Les délais dans l’obtention de l’asile peuvent avoir des conséquences importantes, étant donné que l’accès légal au marché du travail est généralement lié au statut de protection internationale, ce qui signifie qu’il est précisément ouvert aux réfugiés. Vu l’arrivée inattendue d’un important flux de demandeurs d’asile, l’accès au marché du travail doit également être facilité pour cet autre groupe.

C’est en général l’approche adoptée par les États membres les plus touchés par la crise des réfugiés. Toutefois, ils sont confrontés à toute une série de défis en lien avec la crise actuelle.

* Les conditions de vie dans les centres d’accueil sont souvent inadéquates pour préparer les demandeurs d’asile à rejoindre le marché du travail. On y signale une surpopulation et de tristes conditions, ainsi qu’un manque de logement. Des problèmes se posent en ce qui concerne la disponibilité de services fournis en externe et la coordination avec ces services peut être difficile.
* Bien que la répartition géographique des demandeurs d’asile et des réfugiés soit planifiée, vu la pénurie de logements la proximité d’emplois n’est pas prise en compte dans la majorité des cas.
* Le financement de services de l’emploi pour demandeurs d’asile est souvent moins bien établi que pour les réfugiés. L’accès aux règles de participation n’est pas aussi direct.
* Les droits à la sécurité sociale pour les demandeurs d’asile qui travaillent varient d’un pays à l’autre et parfois, les règles sont moins favorables que pour d’autres groupes de migrants, réfugiés compris.
* Pour les demandeurs d’asile, les possibilités d’emplois en tant qu’indépendant sont très limitées, notamment compte tenu de l’incertitude de leur statut.
* Les employeurs ne reçoivent que sporadiquement des mesures incitatives pour engager les demandeurs d’asile ; l’utilisation de subventions salariales est un outil totalement inexistant.
* Bien que les enfants d’âge scolaire des demandeurs d’asile aient le droit de participer à l’enseignement obligatoire dans tous les états membres, des aménagements spéciaux pour ces enfants ne sont pas toujours garantis. Certains pays signalent que les écoles sont peu préparées à accueillir ces enfants.
* - La barrière de la langue demeure pertinente. Il est également un obstacle à des emplois peu qualifiés ou dans des emplois dont la sécurité est un élément important.

Dans de nombreux pays, l’octroi de l’asile est devenu temporaire dans le sillage de la crise. L’octroi de l’asile temporaire peut affaiblir la position des réfugiés sur le marché de l’emploi vu qu’elle risque de décourager les employeurs de les engager, de leur offrir des contrats de longue durée ou d’investir dans leur formation.

PISTES POLITIQUES

* Il faut tenir compte de la disponibilité d’emplois lorsqu’on est à la recherche de nouvelles possibilités de logement.
* Il faut prêter attention à l’accès aux services sociaux (notamment, une éducation spécifique pour les enfants des demandeurs d’asile, un autre soutien familial, des soins de santé adéquats), et si ces services sont fournis en externe, il est indispensable que les centres d’accueil aient une meilleure coordination avec les prestataires.
* Des mesures spécifiques visant les réfugiés et les demandeurs d’asile (par exemple, apprentissage linguistique, formation en emploi et mentorat par des migrants plus anciens) sont indispensables.
* la formation linguistique devrait soutenir la formation professionnelle
* Les plans d’intégration doivent être réalistes : on peut commencer par les emplois peu qualifiés (pour acquérir une première expérience de travail), mais il faut proposer des plans de carrière pour une intégration plus durable.
* Il faut explorer la possibilité d’impliquer des intermédiaires privés du marché du travail ou des agences d’intérim lorsque que l’on offre des services pour l’emploi (éventuellement en collaboration avec les services publics de l’emploi).
* Une meilleure coordination avec et entre les partenaires sociaux en tant qu’acteurs (avec les autres parties pertinentes) pourrait aussi mener à une mise en œuvre plus efficace du processus d’intégration.
* Les plates-formes au niveau de l’UE peuvent s’avérer des outils utiles, non seulement pour l’échange d’expériences de mesures prometteuses, mais aussi pour contrôler et évaluer les initiatives existantes.

Considérant que les actions de Labour-INT ont pour ambition d’impliquer des dizaines de réfugiés dans des actions concrètes visant à mieux les inclure dans le marché du travail, il est indispensable de définir des critères permettant une sélection efficace des candidats.

Les acteurs de Labour-INT ont, notamment, des capacités et compétences particulières, mais ils ne peuvent pas prêter assistance pour toutes les mesures d’intégration dont une personne ayant un contexte de réfugié peut avoir besoin. C’est la raison pour laquelle les actions de Labour-INT ne peuvent pas dépasser les capacités spécifiques propres aux partenaires économiques et sociaux. En ce sens, il serait utile de déterminer une série de critères pour identifier des personnes ayant un contexte migratoire et auxquelles les actions de Labour-INT pourraient s’appliquer et que les acteurs de Labour-INT peuvent réellement et concrètement aider.

RÉSULTATS : veuillez dresser une liste des prérequis que les candidats doivent remplir pour être admis dans les actions de Labour-INT.

Ces prérequis se construisent grâce à un processus d’accueil couronné de succès. Les personnes impliquées dans les actions de Labour-INT doivent être prêtes à emprunter une piste qui les mènera au marché du travail et, éventuellement, à un lieu de travail (par exemple, les personnes admises à une formation ou à d’autres activités doivent être en bonne santé, avoir un logement décent, etc.)

|  |
| --- |
| LISTE DE VÉRIFICATION |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |